

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-huit mars deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 18/03/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement de Dominique GILLES), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAIN, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Michelle DEMONET (en remplacement de Dominique DUNAUD), Camille DUDOGNON, Alain FAUCHER, Catherine GAUTHIER, Valérie GIROIR, Hubert LEHMANN, Isabelle LEON (en remplacement d'Edith LERENARD), Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Chantal MOUNIER (en remplacement de Rémi JANDAUD), Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYNAUD (en remplacement de Yves CHABRIER), Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY), Philippe STEYAERT.

EXCUSEE : Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013-054 : SYNDICAT MIXTE MONTS ET BARRAGES – MODIFICATION DES STATUTS

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,
Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que le Syndicat Mixte soumet une demande de modification de ses statuts à l'approbation de l'assemblée délibérante. Le comité syndical de Monts et Barrages a voté ses nouveaux statuts lors de sa séance du 27 février.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le périmètre de la Communauté de Communes de Noblat a évolué et la composition du syndicat a été modifiée. De fait, les articles 1 « dénomination et périmètre » et 5 « administration » doivent être modifiés. Les missions du syndicat, précisées à l'article 2 de ses statuts, sont inchangées.

Monsieur le Président donne propose à l'assemblée délibérante d'approuver les nouveaux statuts du syndicat.

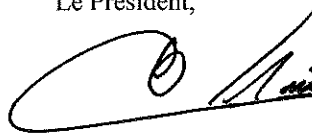
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuvent les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Monts et Barrages dont une copie est jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 29 mars 2013

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SYNDICAT MONTS ET BARRAGES - MODIFICATION DES STATUTS

Date de transmission de l'acte : 08/04/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 08/04/2013

Numéro de l'acte : 2013-054 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130328-2013-054-DE

Date de décision : 28/03/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions